

23.05.2002 - 12:30 Uhr

Résolution - Pour une protection de la jeunesse efficace: pas de publicité pour l'alcool à la radio et à la télévision!

Lausanne (ots) -

Dans le cadre de son colloque national du 23 mai 2002, sur le thème "Etre enfant aujourd'hui", l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) a adopté une résolution contre la publicité pour l'alcool dans les médias électroniques privés.

La loi sur la radio et la télévision est actuellement en révision. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a laissé entendre que la publicité pour l'alcool serait dorénavant autorisée dans les médias électroniques privés. Manifestement, seuls les arguments de l'économie privée ont été une fois de plus pris en considération, ceux des milieux de la santé publique n'ayant pas été entendus. Pourtant, les boissons alcooliques, de par leurs effets psychotropes et leur potentiel de dépendance, ne sont pas des biens de consommation comme les autres. De plus, de l'avis de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), il y a suffisamment de preuves scientifiques pour démontrer que la publicité pour l'alcool ne fidélise pas seulement la clientèle à des marques mais influence aussi le comportement de consommation.

Les enfants et les adolescents sont particulièrement influencés par la publicité pour l'alcool!

Des études montrent que dans les pays ayant des interdictions de publicité pour l'alcool et le tabac, l'entrée dans la consommation commence plus tard et que la consommation globale est plus faible. Si, dans le cadre d'émissions à la mode pour la jeunesse, on montre aux enfants et aux adolescents les facettes attractives de la consommation d'alcool, les messages de prévention émanant des parents ou de l'école - évoquant les risques de cette substance engendrant la dépendance qu'est l'alcool - seront facilement éclipsés. Ainsi, les programmes de prévention nationaux visant à réduire les consommations à risques vont perdre en crédibilité si le Conseil fédéral met en place les conditions juridiques pour un raz-de-marée de publicité pour l'alcool.

Cet appel s'adresse par conséquent aux parlementaires et aux responsables des instances politiques.

- N'admettez pas que les enfants et les adolescents soient incités à consommer de l'alcool par la publicité sur les chaînes de radios et télévisions privées
- Empêchez la publicité pour l'alcool, qui passe sous silence les risques et dommages de la consommation d'alcool, d'influencer le comportement de consommation des enfants
- Engagez-vous pour que les intérêts de santé publique et de protection de la jeunesse prévalent sur ceux de l'économie.

L'interdiction en matière de publicité pour l'alcool à la radio et à la télévision est un fondement non négociable de la protection de la jeunesse et de la santé qui ne doit pas être sapé!

Contact:

ISPA Lausanne
Secrétariat Prévention et information
Tél. +41/21/321'29'76
[009]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100017220> abgerufen werden.